

LE MODE INDICATIF

On emploie le mode indicatif pour exprimer une action ou un état certains, réels, généraux (*Il fait beau*

aujourd'hui) ou considérés comme tels par celui qui parle ou écrit (*Il s'inquiète inutilement*).

LE PRÉSENT

Le présent exprime une action qui se produit (ou un état qui existe) au moment où l'on parle :

*Je **vois**, de ma fenêtre, la pluie qui **tombe** à verse.*

VALEURS PARTICULIÈRES DU PRÉSENT

Le présent peut aussi exprimer :

- une idée générale, vraie de tout temps : *Le sage **réfléchit** avant d'agir ;*
- une action qui se répète habituellement : *Le soir, je **lis** d'ordinaire jusqu'à minuit ;*
- une action passée, que l'on veut rendre plus vivante (présent de narration) : *Elle se promenait tranquillement sur la route ; soudain **survient** une voiture ;*
- une action qui se produit dans un futur immédiat : *Il **arrive** dans un instant ;*
- une action future après **si** introduisant une proposition de condition dont la principale est au futur : *Demain, s'il fait beau, nous **irons** voir le lever du soleil.*

LE FUTUR

Le futur exprime une action qui doit ou peut se produire dans l'avenir, par opposition au présent et au passé :

*Nous **verrons** bientôt revenir les beaux jours.*

VALEURS PARTICULIÈRES DU FUTUR

Le futur peut aussi exprimer :

- un ordre (comme l'impératif) : *Vous **prendrez** ces cachets tous les matins à jeun ;*
- une action présente, quand on veut atténuer l'expression d'un ordre (futur de politesse) : *Je vous **demanderais** de me laisser poursuivre mon exposé ;*
- une action passée venant après une autre action passée, dans les récits historiques : *Montcalm fut vaincu à Québec. De là **viendra** la perte de la Nouvelle-France ;*
- une idée générale, vraie en tout temps : *On ne **sera** jamais assez prudent ;*
- une action qui succède à une autre dans l'avenir : *Tu frapperas, et on t'**ouvrira** ;*

- une hypothèse probable, une supposition : *Qui a frappé ? ce **sera** la voisine ;*
- une protestation indignée : *Ils **auront** donc tous les droits !*

L'IMPARFAIT

L'imparfait indique une action passée considérée dans sa durée :

*Il **feuilleterait** fébrilement son livre.*

VALEURS PARTICULIÈRES DE L'IMPARFAIT

L'imparfait peut aussi indiquer :

- une action passée qui se répète (imparfait de répétition ou d'habitude) : *La semaine il **rentrait**, **prenait** son journal et **se mettait** à lire sans dire un mot ;*
- une action passée qui se produit en même temps qu'une autre exprimée au passé simple (imparfait de simultanéité) : *Elle **dormait** encore profondément quand **sonnèrent** huit heures ;*
- une action qui se produit soudain dans le passé : *Il s'étendit sur son lit ; cinq minutes après, le téléphone **sonnait** ;*
- dans un récit au passé, les aspects habituels d'un être ou d'une chose (imparfait de description) : *Ses cheveux **tombaient** sur ses épaules ;*
- dans une proposition conditionnelle introduite par **si**, la condition mise à la réalisation de l'idée exprimée par la principale : *Elle n'accepterait pas **si** je lui **offrais** mon aide ;*
- un regret : *Ah ! s'il **se souvenait** de tout ce qu'il a appris !*
- une atténuation polie d'une demande, d'une recommandation : *Je **voulais** vous demander votre avis.*

LE PASSÉ SIMPLE

Le passé simple exprime une action achevée qui s'est produite à un moment bien déterminé du passé ; il diffère donc de l'imparfait, qui exprime la durée ou la répétition :

*On **entendait** sans cesse du bruit au grenier ; on y **monta** : l'action de monter, considérée comme un fait ponctuel, s'oppose à la durée du bruit entendu.*

Le passé simple s'oppose au présent de l'indicatif, car il exprime une action complètement achevée au moment où l'on parle :

*Chacun sait que Christophe Colomb **découvrit** l'Amérique en 1492.*

LE PASSÉ COMPOSÉ

Le passé composé exprime une action terminée à un moment nécessairement non précisé du passé :

*Elle **a voyagé** souvent à l'étranger.*

▣ VALEURS PARTICULIÈRES DU PASSÉ COMPOSÉ

— Le passé composé peut aussi exprimer une action qui s'est passée à un moment déterminé, mais ce moment est compris dans un espace de temps qui n'est pas encore achevé : *Le xx^e siècle a vu les premiers vols de l'homme dans l'espace.*

— Le passé composé peut s'employer, avec la valeur d'un futur antérieur, pour exprimer une action qui va s'achever dans un futur proche : *J'ai fini dans cinq minutes.*

— Le passé composé s'emploie au lieu du futur antérieur dans les propositions conditionnelles introduites par **si** : *Si demain la fièvre n'a pas baissé, rappelez-moi.*

REMARQUE Dans la langue parlée, le passé composé a aujourd'hui remplacé le passé simple.

LE PASSÉ ANTÉRIEUR

- Le passé antérieur exprime une action passée qui s'est produite immédiatement avant une autre action passée. Il s'emploie surtout dans des propositions introduites par une conjonction de temps (**quand, lorsque, dès que**, etc.) :

Quand elle eut achevé son discours, elle sortit de la salle.

- Le passé antérieur exprime parfois, dans une proposition non subordonnée, la succession rapide de deux actions dans le passé :

Il reçut un coup de poing, il eut vite répondu : l'action de répondre a lieu, en réalité, après l'action de «recevoir».

LE PLUS-QUE-PARFAIT

- Le plus-que-parfait exprime une action qui s'est produite avant une autre action passée, mais, à la différence du passé antérieur, il peut s'être écoulé un temps assez long entre les deux actions :

Il avait connu l'aisance ; il était maintenant dans la misère.

- Le plus-que-parfait exprime une action habituelle ou répétée qui s'est produite avant une autre action passée :

Lorsqu'elle avait lu un livre, elle en parlait toujours.

▣ VALEURS PARTICULIÈRES DU PLUS-QUE-PARFAIT

Le plus-que-parfait peut aussi exprimer :

— dans les propositions conditionnelles, la condition qui était mise à une action qui ne s'est pas réalisée : *Cet accident ne lui serait pas arrivé s'il avait été plus prudent ;*

— le regret d'une action passée qui ne s'est pas réalisée : *Ah ! si vous aviez pu savoir !*

LE FUTUR ANTÉRIEUR

Le futur antérieur exprime une action future qui doit ou peut se produire avant une autre action future :

*Quand nous **aurons lu** ce paragraphe, vous pourrez sortir.*

■ VALEURS PARTICULIÈRES DU FUTUR ANTÉRIEUR

Le futur antérieur permet :

— d'exprimer aussi parfois une conjecture, une supposition : *Elle est en retard : elle **aura eu** un empêchement de dernière minute ;*

— d'atténuer, par politesse, l'expression d'un fait passé : *Vous vous **serez trompé** ;*

— d'exprimer aussi l'indignation : *Décidément j'**aurai tout vu** !*

— d'indiquer, dans les récits historiques, une action passée antérieure à une autre action passée : *Les troupes de Montcalm étaient dispersées. Quand il **aura pu** les rassembler, il sera trop tard.*